

2020-2025



Cadre d'action de l'école maternelle dans le département du Nord



Janvier 2020

Le cadre d'action et de pilotage de l'école maternelle s'inscrit dans le cadre académique et départemental défini en référence aux orientations du code de l'éducation, de la loi pour l'école de la confiance, et des recommandations pour l'école maternelle parues au BO 2019. L'instruction obligatoire à 3 ans à la rentrée scolaire 2019 renforce sa place comme première étape essentielle du parcours des élèves.

"L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans a une triple portée : historique, sociale et pédagogique. Il est l'occasion d'affirmer l'identité propre de l'école maternelle. Véritable école, elle doit être davantage tournée vers l'acquisition du langage et l'épanouissement de l'enfant". (Source : Les assises de l'école maternelle)

Les assises pour l'école maternelle ont rappelé comment **dimension affective et préparation aux apprentissages fondamentaux** se renforcent au sein de l'école maternelle. L'objectif est de conjuguer les besoins liés au développement global de l'enfant, dans ses dimensions affectives et intellectuelles et les objectifs d'enseignement. Les acquisitions progressivement réalisées à l'école maternelle sont déterminantes pour installer les bases de la confiance en soi et la maîtrise future des savoirs fondamentaux.

La mise en place d'un **enseignement résolu du langage**, dans une dimension préventive, prenant en compte les inégalités, est renforcée, dans l'objectif de sécuriser le parcours des enfants, en particulier les plus fragiles, et d'améliorer les résultats scolaires. La **mission inclusive de l'école maternelle** consiste à initier le parcours de chaque enfant, avec ses parents, quels que soient ses singularités et/ou besoins éducatifs particuliers.

L'action de l'école maternelle est également déterminante pour engager une **relation aux parents** basée sur la confiance et ainsi renforcer les démarches de coéducation.

Le **partenariat** et tout particulièrement la place des agents territoriaux dans une collaboration stabilisée avec les équipes enseignantes, sont également un des points d'appui incontournables pour instaurer un climat propice aux apprentissages.

A ce titre, le pilotage de l'école maternelle, au niveau départemental et au sein des territoires, nécessite de déployer un champ d'actions visant à conforter et renforcer la professionnalisation des enseignants et des équipes.

Jean-Yves Bessol

IA – DASEN du Nord

La stratégie départementale a pour finalité la mise en action des axes du projet académique :

Axe 1 : la réussite pour tous - déjouer les déterminismes et maîtriser les fondamentaux ;

Axe 2 : l'excellence pour tous - permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant ;

Axe 3 : la performance au service de tous - rendre le service public académique plus efficace en renforçant le pilotage de proximité.

Le pilotage de l'école maternelle :

Dans le contexte de l'instruction obligatoire à 3 ans, les modalités de pilotage auront pour objectifs essentiels de :

1) Centrer les réponses sur les élèves les plus fragiles :

- a. **Fondamentaux** : former et accompagner à l'enseignement des fondamentaux, le langage, la préparation à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et la construction du nombre ;
- b. **École inclusive** : renforcer l'inclusion des élèves les plus fragiles ;
- c. **Parcours sécurisé** :
 - i. Renforcer la continuité au sein du cycle 1 et avec le cycle 2 ;
 - ii. Renforcer les continuités avant la scolarisation obligatoire à 3 ans ;

2) Construire des réponses de proximité :

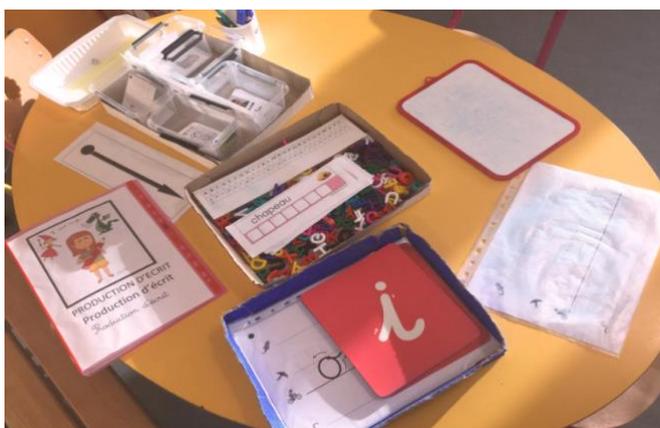
- a. **Infra-territoire** :
 - i. Renforcer un pilotage territorialisé, au regard des besoins des élèves et des équipes ;
 - ii. Développer les partenariats avec les collectivités territoriales, les structures de petite enfance et les parents d'élèves ;
- b. **Reconnaissance et autonomie** :
 - i. Accompagner les formateurs et constituer un pôle de formateurs de bassin ;
 - ii. Former et accompagner les enseignants nouvellement nommés en maternelle
 - iii. Former et accompagner les directeurs d'école dans leur rôle de pilotage pédagogique ;
- c. **Pilotage des IEN.**



1) Centrer les réponses sur les plus fragiles

a) Fondamentaux : former et accompagner à l'enseignement des fondamentaux, le langage, la préparation à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et la construction du nombre.

i. École du langage et de la préparation à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture



L'enseignement des langages est un enjeu prioritaire et permanent à identifier par les enseignants, en toute situation, au cours de toutes les activités et dans tous les domaines. Le lexique et la structure syntaxique sont à travailler dans tous les champs disciplinaires. Les inégalités entre les enfants, dans la maîtrise du langage, dès l'entrée à l'école maternelle, sont significatives. Leur prise en compte précoce sera déterminante pour la réussite des élèves dans l'acquisition des fondamentaux.

Objectifs opérationnels

- Former à l'approche linguistique et à la compréhension des enjeux de la maîtrise de la langue ;
- Assurer la maîtrise des contenus : langage à apprendre – oral, lexique et syntaxe, compréhension, conscience phonologique, geste

graphique et écriture, liens oral/écrit, ouverture à la diversité des langues – et langage pour apprendre ;

- Développer des pratiques d'enseignement du langage efficaces ;
- Élaborer un parcours langage adapté pour assurer la maîtrise du langage de chaque enfant tout au long du cycle et dans la continuité avec le cycle 2.

Actions et perspectives

- Partager et mutualiser les ressources et recommandations nationales pour l'école maternelle ainsi que des outils d'enseignement identifiés par la mission ;
- Recenser, développer et mutualiser des outils d'enseignement de la langue tels que m@gistère identifiés par la mission ;
- Construire un protocole d'observation et d'accompagnement des classes maternelles ;
- Outiller les pratiques pour faire évoluer les situations d'apprentissages ;
- Faire évoluer les modalités d'organisation des classes, aménager l'espace, organiser les temps, varier les modes de regroupement pour favoriser, impulser, stimuler les activités langagières et structurer les apprentissages ;
- Développer et expertiser l'observation dans le cadre d'une évaluation positive et constructive, pour adapter le parcours de chaque enfant ;
- Développer les partenariats en territoires et prendre appui sur les collaborations : Men, PMI, Apesal, Caf, ARS ;
- Développer des stratégies d'équipes pour renforcer la stimulation langagière dans l'ensemble des domaines d'apprentissages.

ii. Apprentissages mathématiques : connaissance du nombre et résolution de problème

La découverte des nombres et leur utilisation constituent un enjeu majeur des apprentissages fondamentaux en mathématiques. L'apprentissage par le jeu, la découverte et la manipulation, l'utilisation concrète des nombres dans des situations de vie de classe faisant sens seront les approches favorisées. Une approche progressive du concept de nombre et de l'expression de la quantité prendra appui sur le langage oral et écrit. La verbalisation, la structuration et la mémorisation seront ainsi soutenues grâce à la mise en évidence de procédures et connaissances utilisées en situation.

b) École inclusive : renforcer l'inclusion des élèves les plus fragiles

L'école maternelle prépare l'accueil et le suivi de chaque enfant, élabore son projet de scolarisation avec les parents, en favorisant son développement psychomoteur, affectif, social et cognitif. Elle fonde la première étape d'un parcours adapté. La mission inclusive de l'école maternelle implique de répondre aux questions que posent aujourd'hui les élèves au comportement instable, aux difficultés de concentration, d'attention, de socialisation, aux enfants porteurs de handicap.

Objectifs opérationnels

- Former à la didactique et à l'enseignement des mathématiques ;
- Assurer la maîtrise des contenus d'enseignement ;
- Outiller les pratiques pour faire évoluer les situations d'apprentissages.

Actions et perspectives

- Partager et mutualiser les ressources et recommandations nationales pour l'école maternelle ainsi que des outils d'enseignement identifiés par la mission ;
- Recenser, développer et mutualiser des outils d'enseignement tels que m@gistère... ;
- Concevoir et mettre en œuvre des pratiques d'enseignement des mathématiques efficaces : développer les situations de référence pour l'enseignement de la construction du nombre ; appréhender les contextes cardinal et ordinal du nombre ;
- Faire évoluer les démarches pour mettre en œuvre des situations d'apprentissage (manipulation, jeux, situations problèmes, structuration, entraînement, mémorisation) sur des supports variés ;
- Construire un protocole d'observation et d'accompagnement des classes maternelles ;
- Développer et expertiser l'observation pour une évaluation positive et constructive, pour adapter le parcours de chaque enfant.

Objectifs opérationnels

- Former et accompagner les équipes à l'acquisition des repères pour être en mesure d'identifier et d'adapter les parcours des enfants les plus fragiles ;
- Former à l'accompagnement des élèves et des familles.

Actions et perspectives

- Mobiliser, mutualiser et diffuser les ressources : Cap école inclusive, ressources nationales et identifiées par la mission ;
- Développer et expertiser l'observation permettant d'adapter le parcours de chaque enfant : équiper les équipes à la distinction entre troubles et difficultés ;
- Identifier et développer la collaboration avec les partenaires pour préciser les besoins des enfants et y répondre, comprendre le rôle de chacun et savoir associer les partenaires pour l'élaboration de diagnostic ;
- Outiller les pratiques d'enseignement pour répondre aux besoins repérés.



c) Sécuriser le parcours de chaque enfant



- i. **Une école bienveillante**, s'appuyant sur des modalités d'apprentissage spécifiques, articulant épanouissement et apprentissages, respectant le développement de l'enfant, dans toutes ses dimensions, ainsi que leurs besoins et leur bien-être, sera un levier favorable.

L'exercice professionnel en école maternelle est exigeant. Il nécessite une organisation particulière et la prise en compte des besoins des élèves rapportés à leur évolution, afin d'assurer « *un accrochage cognitif et culturel juste* ».

Objectifs opérationnels

Actualiser les connaissances sur le développement de l'enfant et sur les modalités d'apprentissage :

- Actualiser les connaissances sur le développement de l'enfant, en particulier les théories de l'attachement, la construction de la relation à l'autre ;
- Connaître les différentes modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle en réponse aux besoins des enfants ;
- Croiser les apports didactiques et scientifiques des sciences cognitives, des sciences du langage, de la sociologie et de la pédagogie, pour comprendre comment un jeune enfant apprend ;
- Renforcer la cohérence des pratiques au sein des équipes par la mise en place des continuités sur le parcours de chaque enfant ;
- Consolider les pratiques initiant le parcours artistique et culturel, le parcours de développement moteur et le parcours citoyen.

Actions et perspectives

- Mobiliser les ressources relatives à la spécificité de l'enseignement en maternelle : ressources nationales et identifiées par la mission ;

- Former les équipes aux apports spécifiques didactiques et scientifiques des sciences cognitives, des sciences du langage, de la sociologie et de la pédagogie, pour comprendre comment un jeune enfant apprend ;
- Accompagner les équipes dans la réflexion et la mise en œuvre de dispositifs et d'outils favorables à la sécurisation du parcours.

- ii. **La continuité du parcours de chaque enfant** se construit au sein du cycle 1 et dans une articulation porteuse avec le cycle 2, afin que soient pris en compte les acquis et les besoins des élèves.

A ce titre, l'analyse partagée des résultats aux évaluations CP sera l'un des points d'appui, afin de déterminer des continuités à construire, à renforcer, tout en maintenant les spécificités des modalités d'apprentissage propres à l'école maternelle.

Objectifs opérationnels

- Développer une culture commune de l'évaluation : dans les pratiques et dans l'exploitation des évaluations nationales ;
- Inscrire la continuité et la cohérence des apprentissages et des pratiques, au sein du cycle 1 et avec le cycle 2, dans le travail d'équipe ;
- Rendre efficaces les outils de suivi du parcours des enfants, au sein du cycle et dans la continuité avec le cycle 2, en continuité avec le LSU : livret de suivi des apprentissages, fiche de synthèse des acquis.

Actions et perspectives

- Accompagner les équipes dans la réflexion et la mise en œuvre de pratiques cohérentes et continuées ; ainsi que dans l'élaboration d'outils de suivi du parcours des enfants ;
- Prendre appui sur les observables identifiés dans les ressources Eduscol pour construire le parcours des enfants basés sur les progrès ;
- Développer des formations communes GS/CP dans le cadre de la FCHTS en lien avec les résultats aux évaluations nationales « Repères CP/CE1 » ;
- Accompagner des équipes d'école ciblées par les IEN en appui de la mission maternelle ;
- Porter un focus sur la liaison école maternelle/école élémentaire en formation de directeur ;
- Impulser le regroupement des conseils de cycles sur un secteur de collège.

2) Construire des réponses de proximité



a) Infra-territoire

i. Renforcer un pilotage territorialisé, dans le cadre de l'instruction obligatoire à 3 ans.

La première année de scolarisation est déterminante pour garantir la sécurité affective des enfants et instaurer une relation de confiance avec les parents. Dans le cadre du projet de première scolarisation, une attention particulière sera portée sur la garantie du bien-être des enfants et le respect de leurs besoins, afin de favoriser leur entrée dans les apprentissages.

Objectifs opérationnels

- S'assurer de l'effectivité de l'instruction obligatoire à trois ans sur les territoires ;
- Accompagner les équipes et mobiliser les partenariats pour s'assurer des conditions favorables à une première scolarisation réussie ;
- Développer les partenariats avec les collectivités, et les structures de la petite enfance, la PMI, la CAF pour renforcer les continuités ;
- Mobiliser les équipes pour maintenir et accroître la scolarisation des moins de trois ans sur les territoires en éducation prioritaire.

Actions et perspectives

- Inclure un volet première scolarisation dans les projets d'école maternelle en particulier en éducation prioritaire ;
- Outiller les équipes pour penser l'aménagement du temps et des espaces dans une perspective évolutive, ainsi que dans la mise en œuvre de pratiques adaptées ;
- Formaliser des actions et dispositifs passerelles, en lien avec les structures petite enfance : accueil dans les classes avant trois ans, actions en direction des parents.

ii. Développer les partenariats avec les collectivités territoriales et les parents d'élèves

La participation des parents et responsables légaux des élèves, ainsi que celle des Atsem comme membres à part entière de la communauté éducative, nécessite un accompagnement. L'accueil, le dialogue, la coopération avec les parents doivent être des objets de réflexion au sein des équipes.

La collaboration étroite de tous les adultes vise à développer une attention partagée afin de garantir le bien-être et l'accompagnement sécurisé des enfants. La collaboration avec les ATSEM notamment dans les classes de TPS existantes et de manière privilégiée dans les classes de PS est à construire dans le cadre de la réflexion de l'équipe et en lien avec les partenaires.

Objectifs opérationnels

- Inscrire la coéducation comme un objectif à part entière dans les projets d'école, le travail d'équipe ;
- Développer les collaborations, les partenariats : avec les parents, les collectivités, les Atsem ;
- Former à la coéducation.

Actions et perspectives

- Mettre en place dans chaque école un plan d'actions continuées, de la première scolarisation au CP, ouvrir l'école aux parents dans des situations variées ;
- Rédiger un projet communal de charte de collaboration à l'école maternelle pour chacune des 8 plus grandes communes du département : Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Cambrai, Valenciennes et Maubeuge ;
- Former les directeurs d'école au travail partenarial, en particulier le pilotage des Atsem ;
- Développer des formations communes entre acteurs des collectivités et acteurs de l'éducation nationales, à différentes échelles : agents des collectivités et enseignants.

b) Reconnaissance et autonomie :

i. Accompagner les formateurs et constituer un pôle de formateurs de bassin

Le plan d'accompagnement de la mission maternelle a pour objectif principal la consolidation de l'expertise des formateurs, associant dans le cadre d'un pôle de formateurs, conseillers pédagogiques, maîtres formateurs et directeurs, dans la perspective de constituer un pôle de formateurs de bassin.

Objectif opérationnel

- Développer et consolider l'expertise des formateurs quant aux spécificités de l'école maternelle.

Actions et perspectives

- Un plan départemental de formation spécifique à l'enseignement en école maternelle sera élaboré annuellement en fonction des politiques nationales, académiques et départementales et des résultats aux évaluations nationales CP/CE1 ;
- Développer des projets de formation par bassin ;
- Piloter des groupes de travail associant les formateurs repérés pour leur expertise et des formateurs ayant des besoins identifiés ;
- Former les formateurs aux apports spécifiques didactiques et scientifiques des sciences cognitives, des sciences du langage, de la sociologie et de la pédagogie, pour comprendre comment un jeune enfant apprend ;
- Organiser des journées départementales autour des objectifs et des besoins identifiés par les évaluations nationales.

ii. Former et accompagner les enseignants nouvellement nommés en maternelle

Dans le cadre du processus de qualification ayant vocation à constituer un parcours de développement professionnel pour les enseignants, l'accent doit être mis sur la formation destinée aux néo-titulaires nommés sur un poste en maternelle et aux professeurs ayant exercé en élémentaire nouvellement nommés en maternelle.

L'accompagnement des PEMF de circonscription et départementaux sera dirigé vers les enseignants nouvellement nommés. Au sein des circonscriptions, les formations permettront de garantir une continuité des pratiques dans les écoles.

La mise en œuvre de formations spécifiques dans le cadre des mercredis de la DSDEN sera envisagée.

Objectif opérationnel

- Former et accompagner les enseignants nouvellement nommés en maternelle.

Actions et perspectives

Outils, former, mutualiser les ressources concernant :

- L'enseignement et apprentissage du langage ;
- Les connaissances théoriques sur le développement de l'enfant dans sa globalité ;
- La prise en compte des besoins particuliers des élèves ;
- Les postures professionnelles à adopter avec les parents, les ATSEM, les partenaires de l'école ;
- Les modalités spécifiques d'organisation de la classe et la mise en œuvre de la différenciation ;
- L'organisation des modalités spécifiques d'enseignement/apprentissage ;
- Les modalités particulières d'organisation de la classe ;
- La gestion du groupe-de l'individu.



iii. Former et accompagner les directeurs d'école

Le pilotage de l'école maternelle doit être stabilisé dans le cadre de l'instruction obligatoire à trois ans. Un accompagnement adapté des directrices et directeurs d'école est nécessaire pour conforter leurs missions propres à l'école maternelle. Les nécessités d'adaptation du parcours et de continuité au sein du cycle 1 et avec le cycle 2, d'ouverture aux partenariats en seront des axes principaux.

Objectifs opérationnels

- Former et accompagner les directrices et directeurs aux spécificités de l'école maternelle ;
- Outiller le pilotage de l'école et du parcours des élèves, en prenant en compte l'organisation pédagogique ;
- Développer des projets en infra-territoire ;
- Former les directeurs aux partenariats.

Actions et perspectives

- Faire du projet de première scolarisation un volet du projet d'école ;
- Outiller les directeurs dans la mise en place d'outils de continuité et de suivi du parcours des élèves, en lien avec les écoles élémentaires ;
- Accompagner la mise en place des GS à 24 en HEP et la mise en place des GS à effectif réduit pour l'éducation prioritaire ;
- Accompagner à la mise en œuvre des actions en partenariat et au développement de la co-éducation.



c) Le pilotage et l'accompagnement des écoles maternelles par les IEN

L'obligation d'instruction à trois ans modifie les cadres réglementaires. Le rôle de l'école maternelle dans l'adaptation des parcours des enfants, l'école inclusive, la prise en compte des résultats des élèves aux évaluations CP, constituent des points d'ancrage pour le pilotage et l'accompagnement du réseau des écoles maternelles. Les implications en termes de structures pédagogiques, notamment par la mise en œuvre des dédoublements et réduction d'effectifs en GS, sont à prendre en compte.

Objectifs opérationnels

- Concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions spécifique pour l'école maternelle, à partir d'indicateurs de pilotage territorialisé ;
- Opérationnaliser les actions en infra-territoire.

Actions et perspectives

- Mutualiser les outils pour l'accompagnement des équipes d'écoles ;
- Accompagner la réflexion d'équipe sur la constitution des classes : mise en place des GS à 24 en HEP et mise en place des GS à effectif réduit pour l'éducation prioritaire ;
- Accompagner les actions et développer les projets en infra-territoire.



Mission maternelle DSDEN 59
Pilotée par Sylvie Monin - I.E.N. Maternelle